



Dossiers

Affaires publiques, Entreprises, Economie sociale



SERVICES FINANCIERS

Affacturation(s), l'envol du marché

Factors à succès

Débarassé de son handicap d'image et désormais multiforme, l'affacturation devient un mode de gestion à part entière

Introduite en France il y a près d'un demi-siècle, la technique de l'affacturation, soit la cession par une entreprise de ses créances clients à un établissement spécialisé extérieur, a été longtemps considérée comme un dernier recours pour les entreprises confrontées à des difficultés financières. Aujourd'hui, les choses ont bien changé. Après les PME, un nombre sans cesse croissant

de grandes entreprises y ont désormais recours. Explication principale: la volonté de la plupart de leurs dirigeants d'optimiser les coûts de gestion de leur trésorerie. Porté par ce nouvel élan, le marché ne cesse de croître et les formules de se multiplier, répondant désormais aux besoins de tous les types d'entreprises.

Alors que le chiffre d'affaires global de l'affacturage, c'est-à-dire le total des créances déléguées, représentait un montant de 110 milliards d'euros en 2007, il a atteint l'an dernier le chiffre record de 200 milliards d'euros

Par **Didier Willot**

Est-ce l'une des conséquences du début de reprise d'activité enregistré en France à la fin de l'année dernière par les services de l'Insee ? Il est sans aucun doute encore trop tôt pour l'affirmer, mais il n'en reste pas moins qu'après une phase significative de ralentissement au cours des années 2011 et 2012, l'affacturage a accusé, pour l'ensemble de l'exercice 2013, un taux de croissance moyen relativement élevé : +7,5 %. *“Mais surtout, a indiqué, le 11 mars dernier, Françoise Palle-Guillabert, délégué général de l'ASF (Association française des sociétés financières), lors de la traditionnelle conférence de presse de présentation des résultats annuels de son secteur d'activité, il nous semble important de*

remarquer que le montant des créances prises en charge par les sociétés d'affacturage a enregistré au cours du 4^e trimestre 2013, une hausse de 11,5 % par rapport à la même période de l'année 2012, alors qu'elle n'était respectivement que de 2,7 %, 6,3 % et 8,9 % pour les trois trimestres précédents.” Il est vrai que, longtemps considéré comme une solution de dernier recours pour les entreprises confrontées à des difficultés de trésorerie, le système de l'affacturage est devenu un outil de financement des entreprises au même titre que le crédit bancaire classique.

Même si elle existait déjà, dit-on, dans l'Empire romain ainsi que dans l'Europe de la Renaissance ou dans tous les pays industriels au XIX^e siècle, la technique de l'affacturage a en fait été mise au point dans sa forme moderne aux États-Unis, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, sous le vocable de “factoring”. Son principe de base : la cession par une entreprise de ses créances clients à une société spécialisée, le factor, qui lui avance alors jusqu'à 90 % des montants correspondants et la couvre contre les risques d'insol-

vabilité. C'est ensuite le factor qui se charge du recouvrement des sommes dues, en contrepartie d'une commission destinée à rémunérer les opérations de gestion, de recouvrement et de garantie (de 0,5 % à 2 % du chiffre d'affaires selon les risques). Il se charge également du financement anticipé des créances. *“Bien entendu, précise Eugénie Boucquey, directrice du développement, du marketing et de la communication de Crédit Agricole leasing & factoring, le numéro 1 de l'affacturage en France, avec une part de marché proche de 20 %, le calcul de cette seconde commission dépendra du taux bancaire à court terme alors pratiqué sur le marché, ainsi que du montant et de la durée des avances consenties.”* À noter que ces deux composantes peuvent également faire l'objet de facturations annexes qui seront fonction des services complémentaires assurés par l'un ou l'autre des établissements financiers concurrents sur ce marché. Exemples : la surveillance de la situation financière des débiteurs, ou encore la garantie des comptes clients par un assureur crédit.

Du handicap d'image à la normalisation

L'utilisation de cette technique est aujourd'hui de plus en plus répandue en France. Introduite dans notre pays au début des années 1960, lorsque la First National Bank of Boston a eu l'idée de proposer un tel service aux entreprises américaines implantées sur le marché européen, elle a d'abord été plutôt



“Le calcul des commissions dépendra du taux bancaire à court terme et de la durée des avances financières consenties.”

Eugénie Boucquey, Crédit Agricole leasing & factoring.



“Les bons chiffres s’expliquent par la percée relativement récente du factoring auprès des grandes entreprises, dont celles du CAC 40.”
Aymeric Villebrun, CGA.

réservée aux transactions internationales. Puis le système a été progressivement étendu aux transactions réalisées sur notre marché intérieur. C’est alors, avec la création des premières sociétés françaises spécialisées comme SFF (Société française de factoring), filiale du numéro 1 mondial Euler-Hermès, ou comme Factofrance Heller, que l’on a inventé le terme français “affacturage”. Mais il faut bien le reconnaître : la technique a d’abord été surtout utilisée par des entreprises petites ou moyennes qui voyaient essentiellement dans l’avance de trésorerie consentie par le factor, un moyen de surmonter une difficulté financière passagère. D’où l’image négative qui accompagne encore parfois le factoring dans le monde des affaires.

Ce n’est qu’au début des années 1990 qu’un véritable tournant va s’opérer. Compte tenu des nombreux avantages qu’il apporte, non seulement en termes de trésorerie, mais aussi en termes de sécurité des paiements (les impayés sont à l’origine d’une défaillance d’entreprise sur quatre), l’affacturage a fini par bénéficier d’un autre regard de la part des chefs d’entreprise. Mais aussi, on a vu la plupart des grands groupes bancaires français – le Crédit Lyonnais, la Société Générale, le Crédit Agricole, BNP Paribas, les Banques Populaires... – s’intéresser à leur tour à ce marché. Résultat : une vingtaine d’années plus tard, après un certain nombre de rapprochements et de restructurations, l’Association française des sociétés financières compte aujourd’hui une vingtaine d’établissements spécialisés dans l’affacturage, dont la moitié réalise l’essentiel du chiffre d’affaires total de la profession. En effet, si l’on met à part un certain nombre de facteurs spécialisés sur des créneaux très spécialisés, comme la gestion des créances de Caterpillar, de Carrefour, ou d’IBM, on compte en France une dizaine de sociétés d’af-

facturation, filiales des grandes banques françaises (BNP Paribas, La Banque Postale, CMC-CIC, Crédit Agricole, Natixis, Société Générale) ou étrangères (ABN Amro, HSBC, ING), qui réalisent plus de 90 % du chiffre d’affaires total de la profession.

Effet démultiplicateur

Quant au marché, il s’est considérablement développé au cours des dernières années, où il a connu le plus souvent des périodes de croissance à deux chiffres, supérieures à celles du marché européen et du marché mondial. Résultat : il a plus que doublé en euros courants depuis 2007. Alors que le chiffre d’affaires global de l’affacturage, c’est-à-dire le total des créances déléguées, représentait un montant de 110 milliards d’euros cette année-là, il a atteint l’an dernier le chiffre record de 200 milliards d’euros (200,5 milliards précisément). Et cela malgré un recul de

des entreprises petites et moyennes pour l’affacturage, mais aussi la percée relativement récente des facteurs auprès des grandes entreprises, dont celles du CAC 40.” Il est vrai qu’une fois le handicap d’image surmonté, l’affacturage est apparu, pour nombre de petites entreprises, comme un moyen de financement à court terme adapté à la conjoncture économique difficile des dernières années.

De charges fixes à charge variable

L’explication ? “Sans doute le fait qu’à la différence de ce qui passe dans d’autres pays européens, indique l’Autorité de contrôle prudentiel dans un rapport sur le sujet réalisé en 2012, les sociétés d’affacturage sont en France soumises à la tutelle de l’organisme national de supervision bancaire. Ce qui les oblige à respecter un certain nombre de ratios de couverture et de division des risques.” Opinion confirmée par le rapport

Ce mécanisme s’adresse désormais à toutes les entreprises, quelles que soient leur taille ou leur activité. Il tend même à devenir un choix de gestion durable à chaque étape de développement d’une entreprise

l’ordre de 4 % enregistré en 2009 et un certain ralentissement au cours des années 2010, 2011 et 2012, en raison de la crise économique. Un montant qui place la France au deuxième rang européen et au troisième rang mondial derrière la Chine et la Grande-Bretagne. Nombre total d’entreprises concernées : près de 40 000. Un chiffre qui connaît, lui aussi, une forte progression année après année : +8,6 % en 2013.

“Ces bons chiffres, explique Aymeric Villebrun, directeur général délégué de la CGA (Compagnie Générale d’Affacturage), filiale spécialisée de la Société Générale, s’expliquent par la conjonction de deux phénomènes : l’intérêt croissant

sur le crédit interentreprises publié en janvier 2013 par l’Inspection générale des Finances de Bercy, qui démontre que l’affacturage permet de limiter les effets négatifs pour la trésorerie des entreprises de l’allongement des délais de paiement et de l’augmentation des défaillances d’entreprises, inévitablement liés aux périodes de ralentissement de l’activité économique. Autre avantage : les entreprises qui utilisent les services d’un factor se libèrent de toute une série de charges administratives peu productives, telles que la tenue des comptes clients, la chasse aux créances douteuses ou la gestion des litiges pour non-paiement. L’affacturage permet ainsi de trans-



“Le montant des créances prises en charge par les sociétés d'affacturage a enregistré au cours du 4^e trimestre 2013 une hausse de 11,5 % par rapport à la même période de l'année 2012.” Françoise Palle-Guillabert, ASF (Association française des sociétés financières).

former un certain nombre des charges fixes de l'entreprise en charges variables. “On constate en effet de plus en plus souvent, indique Béatrice Collot, responsable du factoring groupe bancaire HSBC, que les dirigeants d'entreprise ont tendance à comparer objectivement le coût de ce service externe à leurs propres charges internes.” Bien entendu, l'importance des économies réalisées dépendra des spécificités de chaque entreprise mais, d'une manière générale, les sociétés qui utilisent l'affacturage enregistrent une diminution significative des délais de paiement moyens de leurs clients.

Full, délégué, inversé, syndiqué, etc.

Bref, avec le développement récent de produits financiers adaptés aux

très petites entreprises, l'affacturage classique (ou full factoring), réservé aux entreprises petites ou moyennes ainsi qu'aux entreprises de taille intermédiaire, demeure aujourd'hui le cœur du métier des sociétés d'affacturage, et représente la très grande majorité des contrats. D'autant que les factors offrent désormais à leurs clients la possibilité d'accéder à des plateformes informatiques qui les renseignent en temps réel sur le niveau de leurs encours, ainsi que sur les retards ou les incidents de paiement éventuels. Autant d'arguments auxquels les grandes entreprises se sont finalement montrées sensibles, car elles y ont vu la possibilité d'optimiser la gestion de leur poste clients. Ne représente-t-il pas en moyenne 40 % des actifs dans les entreprises françaises?

C'est à cette fin que les sociétés d'affacturage ont mis au point la formule de l'affacturage dit en mandat de gestion. Réservée aux entreprises relativement structurées dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 10 millions d'euros, elle permet à l'entreprise adhérente de conserver la maîtrise totale des relations avec sa clientèle. Soit de manière officielle soit de manière confidentielle, auquel cas les créanciers ne sont pas informés de l'existence du contrat signé entre leur fournisseur et son factor. “Avec ce système, indique Françoise Palle-Guillabert, le factor apporte, comme dans le factoring classique, la trésorerie et la garantie correspondant au montant de ses créances, mais les règlements des clients continuent d'être effectués, à la date d'échéance, sur le compte des

entreprises signataires." Même s'ils supposent une grande confiance et une grande transparence dans les relations entre le factor et son client, les contrats de ce type se sont multipliés au cours des dernières années. Au point qu'ils représentent désormais environ les deux tiers du montant total des créances cédées sur le marché français, alors que le pourcentage se situait plutôt aux environs de 50 % en 2010. On assiste même aujourd'hui à des opérations d'affacturage au profit de très grands groupes qui sont réalisées en syndication par un pool de factors, afin de partager les risques de non-recouvrement.

Full factoring et mandat de gestion déléguée: le dernier rapport de l'Autorité de contrôle prudentiel souligne ainsi que l'affacturage est devenu le deuxième moyen de financement à court terme des entreprises, derrière le découvert bancaire. C'est que ce mécanisme s'adresse désormais à toutes les entreprises françaises qui travaillent avec d'autres entreprises ou des organismes publics (l'affacturage n'est en effet pas éligible aux créances sur les particuliers), quelles que soient leur taille ou leur activité, et qu'il tend même à devenir un choix de gestion durable à chaque étape de développement d'une entreprise. En phase

de démarrage, le financement des créances par un factor peut pallier une insuffisance de trésorerie ou de crédits bancaires. En phase de maturité, l'affacturage permet de se prémunir contre les défaillances de ses clients et de financer sa croissance. Enfin, lorsqu'elle s'ouvre à l'international, l'entreprise trouve auprès de son factor une structure d'accompagnement pour son expansion sur les marchés étrangers. Près de 20 % du total des créances cédées à des sociétés d'affacturage concernent en France des contrats à l'exportation.

Les gisements de croissance

Et l'avenir? Avec un montant total de créances gérées de l'ordre de 200 milliards d'euros, l'affacturage représente en France environ 10 % du produit intérieur brut. Un pourcentage sensiblement moins élevé que dans bon nombre de pays européens voisins comme l'Espagne, le Portugal, l'Irlande ou le Royaume-Uni, où il dépasse 16 %. Ce qui correspond à un total de créances cédées près de 300 millions d'euros pour un pays comparable à la France. Telle est la raison pour laquelle, malgré une rentabilité qui semble marquer le pas en raison du niveau historiquement bas des taux d'intérêt du marché interbancaire au cours des

dernières années, la plupart des sociétés d'affacturage se sont lancées récemment dans des campagnes de prospection destinées à élargir leur clientèle. Ainsi, les factors sont aujourd'hui tentés de s'intéresser à des domaines d'activité dans lesquels l'affacturage n'est pas encore très répandu, comme le secteur agricole et le monde associatif par exemple.

Autre idée: la création de nouveaux instruments financiers tels que l'affacturage inversé, qui répond aux besoins des grandes entreprises de sécuriser leur chaîne d'approvisionnement. Au lieu de financer les créances clients, le factor finance comptant les créances des fournisseurs via un contrat tripartite acheteur, fournisseur et factor. La société d'affacturage procède au paiement immédiat des factures au fournisseur, tandis que le client rembourse le factor à la date d'échéance prévue au contrat commercial, après avoir éventuellement bénéficié d'un escompte auprès de son fournisseur. De la même façon, on a vu naître récemment des contrats d'affacturage dits multidomestiques, qui permettent d'accompagner des entreprises disposant de créances dans différents pays étrangers. Autant d'innovations dans lesquelles les principaux factors voient un gisement de croissance très important pour les années à venir. ■

Les factors sont aujourd'hui tentés de s'intéresser à des domaines d'activité dans lesquels l'affacturage n'est pas encore très répandu, comme le secteur agricole et le monde associatif par exemple

CHIFFRES RÉVÉLATEURS

200,5 Md€ de créances ont été déléguées en 2013, pour près de 40 000 entreprises sont concernées. Dix établissements spécialisés occupent à eux seuls 90 % du marché français.

Source: Association française des sociétés financières.

Contrat d'affacturage Points clés et fonctionnement

Destinés à toutes les entreprises qui travaillent avec d'autres entreprises ou avec des organismes publics (les créances des personnes ne sont pas éligibles au dispositif), les contrats d'affacturage doivent toujours répondre à un certain nombre de caractéristiques juridiques précises.

Tout d'abord, il s'agit d'un acte de subrogation par lequel une entreprise accepte de céder ses créances clients à un établissement spécialisé, le factor, qui se charge de

factor (en général l'enregistrement, le suivi et le recouvrement des factures, la gestion des encaissements, la relance des débiteurs défaillants, le traitement des litiges, la restitution des éléments de comptabilité clients, ainsi que, si c'est le cas, le coût de la garantie contre l'insolvabilité).

- La commission de financement, qui rémunère l'avance de trésorerie. Elle est naturellement fonction du montant concerné, de la durée de financement demandé, et du taux

Les contrats d'affacturage doivent toujours répondre à un certain nombre de caractéristiques juridiques précises

les recouvrer en contrepartie du paiement d'une commission. Sauf dans le cas d'affacturage dit confidentiel, cette mention doit apparaître clairement sur les factures émises par l'entreprise.

De plus, le contrat lui-même doit indiquer avec la plus grande précision le nombre de clients concernés, le type de créances achetées, la quotité et les modalités de financement prévues, ainsi que le niveau des garanties et des cautions acceptées. Pour chaque nouveau client, l'entreprise demandera au factor la limite des garanties qu'il accepte de consentir.

Quant à la rémunération du factor, elle repose sur deux éléments principaux:

- La commission d'affacturage, qui couvre les opérations de gestion assurées par le

de référence bancaire.

À noter que la signature du contrat est normalement précédée d'un audit du fonctionnement et des risques du poste clients au sein de l'entreprise. Il sert au factor à évaluer le niveau des risques liés à l'activité de recouvrement des créances. De la même façon, des points d'étape sont réalisés régulièrement pendant la phase d'exécution du contrat afin de prévenir tout risque de dérapage en la matière.

D.W.